$010 / 43.62 .79$ in la-Neuve
Le 26 mai 2021

Responsable du service : Pierre Jückler
Gestionnaire du dossier : Elena Tolstova

# ETUDE DU NOTAIRE DELVAUX Avenue des Commandantes Borlée, 14 

## 1370 JODOIGNE

Maître,

Concerne : Renseignements urbanistiques - Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV. 100 et D.IV. 105 du CoDT.
V/Réf:: -21-00-5101/001-MD- N/Réf:: RN 270/21
En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 05 mai 2021 relative à un bien sis à 1341 CEROUX-MOUSTY, AVENUE DES VALLEES 62, cadastré section A n ${ }^{\circ} 0211 \mathbf{0 0} \mathbf{K}$; L, de contenance $508 \mathbf{~ m}^{2}$, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après les informations visées aux articles Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV. 100 et D.IV. 105 du CoDT.

| Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979) ${ }^{(1)}$ | Zone d'habitat |
| :---: | :---: |
| Situation au schéma de développement communal (Conseil communal du 21 février 2017) ${ }^{(1)}$ | Zone d'habitat résidentiel |
| Situation au guide communal d'urbanisme (A.M. du 5 juin $2018)^{(1)}$ | Sous-aire : 1_81, Aire à caractère résidentiel |
| Schéma d'orientation local / Schéma directeur ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Schéma général d'aménagement ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Guide régional d'urbanisme | Néant |
| Permis de lotir ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Permis d'urbanisme(s) postérieur(s) à 1977 | Néant |
| Division d'un bien sans permis de lotir (Art. D.IV.102) | Néant |
| Certificat d'urbanisme | Neant |
| Infraction ayant fait l'objet d'un PV ${ }^{(2)}$ | Néant |
| Insalubrité | Néant |
| Projet d'expropriation | Néant |
| Droit de préemption | Néant |
| Périmètre d'une opération de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine (cf. D.V.13-D.IV. 14 CoDT) | Néant |
| Périmètre d'un site d'activité économique désaffecté (cf. D.V. 1 CoDT) | Néant |
| Liste de sauvegarde | Néant |
| Site Natura 2000 ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Décret SOLS : données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (gestion des sols) | Néant |
| Site archéologique | Néant |
| Carte archéologique | Bien situé dans une zone reprise sur la carte archéologique |
| Sites et monuments classés ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Inventaire Patrimonial et Architectural (IPA) ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Zone de captage (inclus ou à proximité directe) | Non |
| Zone de protection de captage (inclus ou à proximité directe) | Prévention forfaitaire éloignée |
| Données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (gestion des sols) | Néant |
| Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent | Néant |
| Statut voirie | Régionale/ Communale /-privée/parcelle enclavée |


| Accès à une voirie équipée en eau | Signalée comme équipée en eau. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec I'i.n.B.W. rue Emile François n ${ }^{\circ} 27$ à 1474 Genappe. |
| :---: | :---: |
| Accès à une voirie équipée en gaz et électricité | Prendre contact avec ORES, avenue Jean Monnet $\mathrm{n}^{\circ} 2$ à 1348 Louvain-la-Neuve. |
| Canalisation VIVAQUA | Néant |
| Station d'épuration individuelle | Néant |
| Cours d'eau | Néant |
| Zone inondable (Arrêté Ministériel du 13/07/2006) ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Site à réaménager (SAR) ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Plan à l'étude ${ }^{(1)}$ | Néant |
| Remarques | Nous vous rappelons que toute demande de création de logement(s) nécessite un permis d'urbanisme. |
| Longée par un axe de concentration de ruissèlement concentré collectant une surface de 10 à 20 ha. | Les renseignements communiqués sous couvert de la présente visent exclusivement ceux visés à l'article D.IV. 97 du Code du Développement Territorial. La Ville ne peut être tenue responsable pour tout autre renseignement non visé dans l'article précité, non étudié dans le présent document, telle que les éventuelles voiries communales (anciennement chemins ou sentiers vicinaux), servitudes ou emprises diverses, etc., pouvant grever la/les parcelle(s) visée(s). |

${ }^{(4)}$ Les-poureentages-indiqués-sont approximatifs.
${ }^{(2)}$ Nous attirons votre attention sur le fait que cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de situation infractionnelle sur ce bien, et qu'il ne peut être assuré que les constructions qui se trouvent sur le terrain ont toutes fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, Maître, à l'expression de nos salutations distinguées.

## Par le Collège :

## Le Directeur général, Par délégation,


G. Meeus

Chef de Bureau


